

Demande d'aide juridictionnelle
Liste des pièces à fournir
Bureau d'aide juridictionnelle, Section administrative
7 rue Schœlcher 97300 Cayenne

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

ETAT CIVIL

Si vous êtes français ou citoyen européen

Copie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité

Si vous êtes de nationalité autre

Copie recto-verso de votre titre de séjour en cours de validité ou tout autre document justifiant le caractère habituel de votre résidence en France

A défaut de titre de séjour : copie de votre passeport en cours de validité

Si vous êtes marié (e), divorcé (e), pacsé (e), concubin (e) ou célibataire avec enfants à charge

Si vous êtes français, copie du livret de famille à jour

ou si vous êtes de nationalité autre que française, toute pièce équivalente reconnue par les lois de votre pays d'origine ou de résidence

Célibataire : vivre seul

Concubinage : vivre en couple sans être marié

Si vous êtes titulaire d'une assurance de protection juridique ou d'un autre système de protection applicable

Attestation de non prise en charge remplie par l'assureur ou par l'employeur

DOMICILE

Si vous êtes locataire

Copie de votre dernière quittance de loyer

Si vous êtes hébergé(e)

Attestation d'hébergement + copie recto-verso de la pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, SGDE, bail, quittance de loyer)

Si vous êtes propriétaire

Copie de la taxe foncière ou d'une facture EDF

RESSOURCES ET PATRIMOINE

Copie de votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu

Si vous êtes au RSA (ou ASPA) ou bénéficiez d'autres allocations :

Copie de l'attestation de la caisse d'allocations familiales(CAF)

Si vous n'avez pas d'avis d'imposition sur le revenu ou si votre situation a changé :

Copie de vos bulletins de salaire sur les 6 derniers mois

Si vous percevez l'Allocation de chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE) :

Copie de l'attestation de paiement Pôle emploi pour les 6 derniers mois

Si vous êtes bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) :

Copie de l'attestation de paiement de Pôle emploi pour les 6 derniers mois

A défaut, explications écrites et copie de toute pièce attestant de votre situation actuelle et de vos moyens d'existence sur les 6 derniers mois.

Important : dans tous les cas, il est obligatoire de renseigner votre situation financière et patrimoniale (épargne et immobilier compris) sur le formulaire de demande d'aide juridictionnelle.

COPIE DE LA DECISION CONTESTEE ACCOMPAGNEE DE LA PREUVE DE SA DATE DE RECEPTION

Si vous avez fait un recours gracieux et que l'Administration n'a pas répondu, il s'agit d'une décision implicite de refus, dans ce cas vous devez fournir une copie de la lettre de recours accompagnée de la preuve de dépôt.

Si vous avez choisi un avocat : vous devez indiquer son nom paragraphe 3C du formulaire avec son cachet et/ou accord écrit de son acceptation d'assistance

Vous devez renseigner très précisément la rubrique 3 « Votre demande » il convient de mentionner l'objet du litige et préciser s'il s'agit d'une requête en annulation ou un référé.

Un seul formulaire doit être rempli par requête

N'oubliez pas de dater et de signer la demande en dernière page.